



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4246

Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées à des associations et organismes divers

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4246 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES A DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'association Habitat et Humanisme** : 7 rue Mathieu Varille – 69007 Lyon, est l'expression du Mouvement Habitat et Humanisme au niveau local. En partenariat avec les différents acteurs du logement social, elle a pour objectif l'insertion par le logement des personnes défavorisées. Elle a organisé son assemblée générale le 15 mai 2018 au Palais de Bondy, utilisant la salle Molière et l'atrium.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 504,00 €HT.

- **L'association JALMALV ("Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie") RHONE** : Mairie du 4ème arrondissement – 133 boulevard de la Croix Rousse – 69004 Lyon, s'inscrit dans l'esprit de la charte de la SFAP (Société Française d'Accompagnement en Soins Palliatifs). Son but est d'accompagner les personnes fragilisées par la maladie grave, le grand âge, l'approche de la mort et le deuil, mais aussi les soignants, les bénévoles et les familles des malades ; elle contribue aussi à faire évoluer les mentalités face à la maladie, la vieillesse et la mort et promeut les soins palliatifs.

Dans le cadre d'un projet de sensibilisation nationale des citoyens sur la loi Claeys-Leonetti portant sur la fin de vie, elle organise le 4 octobre 2018 à la salle Barbara une conférence théâtralisée intitulée "Fin de chapitre".

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 257,00 €HT.

- **L'UMAC (Union des Mutilés et Anciens Combattants, des Veuves, Ascendants et Orphelins du Rhône)** : 19 rue Duhamel – 69002 Lyon, a pour objectif principal de défendre les intérêts moraux et matériels des anciens combattants et blessés de guerre et de leurs proches mais aussi de renforcer et commémorer le culte du souvenir.

Dans le cadre du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, elle propose le 6 octobre 2018 à la salle Barbara un spectacle intitulé "Souvenez-vous" et animé par l'association La Clé des Champs.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 412,00 €HT.

- **La compagnie Le Théâtre des Illusions** : 10 rue Ternois – 69003 Lyon, a pour objet de créer, produire et promouvoir des spectacles vivants, empreints d'une certaine originalité.

Elle a présenté deux spectacles à la salle Edouard Herriot : "Le bal des fantômes" les 30 et 31 octobre 2018 et "Zombie thérapie show" le 31 octobre 2018.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces 2 jours s'élèvent à 1 435,00 €HT et pour le 30 octobre à 574,00 €HT.

- **L'association France Alzheimer Rhône** : 6 place Carnot – 69002 Lyon, a pour but de fournir une information sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, d'accompagner les malades et d'apporter un soutien à leurs familles, de sensibiliser l'opinion et les collectivités locales, de diffuser des renseignements pratiques et de réfléchir sur de nouvelles possibilités d'accueil et de soins.

Elle organise le 20 novembre 2018 à la salle Albert Thomas, une représentation théâtrale "La mémoire aux oubliettes" donnée au profit de la recherche sur la maladie d'Alzheimer.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 3 342,00 €HT.

- **Le Ministère des Armées – Zone de Défense de Lyon** : Quartier Général Frère - 69007 Lyon, organise le 27 novembre 2018 à la salle Albert Thomas le concert caritatif du Gouverneur Militaire avec le concours de la Musique de l'Artillerie (une captation audiovisuelle sera réalisée).

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération s'élèvent à 3 342,00 €HT.

- **Un gala de danse gratuit** est organisé par la Mairie du 6^{ème} à destination de personnes en situation de précarité recensées auprès d'organismes d'aide sociale et caritatifs, le 28 novembre 2018 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération s'élèvent à 250,00 €HT.

A titre d'information concernant les dossiers bénéficiant d'une gratuité partielle, il est précisé que les arrhes sont conservées par la Ville de Lyon.

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

-**L'association Habitat et Humanisme** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière et de l'atrium du Palais de Bondy le 15 mai 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 631,68 €HT.

- **L'association JALMALV ("Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie") RHONE** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 4 octobre 2018, soit un montant de 194,50 €HT.

- **L'UMAC (Union des Mutilés et Anciens Combattants, des Veuves, Ascendants et Orphelins du Rhône)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 6 octobre 2018, soit un montant de 349,50 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- **La compagnie Le Théâtre des Illusions** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 30 octobre 2018, soit un montant de 487,33 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- **L'association France Alzheimer Rhône** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 20 novembre 2018, soit un montant de 2 504,50€HT.

- **Le Ministère des Armées – Zone de Défense de Lyon** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 27 novembre 2018, soit un montant de 1 252,25 €HT.

- **Pour le gala de danse gratuit** organisé par la Mairie du 6ème arrondissement le 28 novembre 2018, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Victor Hugo, soit un montant total de 250,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY